



Communiqué de presse

Pas touche au 1er mai !

Après avoir été adoptée le 3 juillet 2025 au Sénat, sous prétexte d'une insécurité juridique, la proposition de loi visant à permettre aux salariés de travailler le 1er mai a été rejetée, ce matin, par l'Assemblée nationale. Cette motion de rejet a été adoptée par 120 voix contre 105.

Une précédente tentative de présenter le texte à l'Assemblée avait déjà eu lieu le 22 janvier, où le texte n'avait pas été examiné faute de temps.

Force ouvrière s'oppose à toute remise en cause du 1er mai, une journée historique et symbolique pour le mouvement syndical et les travailleurs. Nous avons combattu cette proposition de loi dans un courrier intersyndical du 3 mars.

FO et l'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte dont l'objet était la remise en cause du 1er mai, seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré, et symbolique pour les travailleuses et travailleurs en France comme à l'international. Dans ce courrier, les organisations rappelaient également qu'« à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle ».

Force ouvrière réitère qu'elle combattra toute tentative de remise en cause du 1er mai.

Force ouvrière appelle les députés et le pouvoir exécutif à s'opposer à toute remise en cause du 1er mai en rejetant cette proposition de loi lors de la commission mixte paritaire.

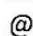
Paris, le 10 avril 2026


Contact :

Patricia Drevon
Secrétaire confédérale

**Secteur de
l'Organisation, des
Outre-Mer et des
Affaires juridiques**

 pdrevon

 [@force-ouvriere.fr](https://www.instagram.com/force-ouvriere.fr)

 01.40.52.83.47